

## HONORAIRES DE LOCATION

Au 1 janvier 2017

Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 juillet sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014.

### Zone « non tendue »

#### Locations locaux d'habitation

- Part Bailleur à 8 % TTC du loyer annuel hors charges et des honoraires d'entremise de 20 € TTC.
- Part Locataire Pour la constitution du dossier, la visite et le bail 8€TTC au m<sup>2</sup> (surface habitable) et 3€TTC au m<sup>2</sup> pour l'état des lieux plafonné à 8 % TTC du loyer annuel hors charges.

#### Locations de garage

- 1 mois de loyer hors charges TTC

#### Locations locaux commerciaux et professionnels

- 14 % du loyer annuel HT à la charge du preneur + TVA 20 %

## HONORAIRES DE GESTION

Service Initial à 7 % HT du loyer et charges + TVA 20 %  
Service confort à 8 % HT du loyer et charges + TVA 20 %  
Service privilège à 9 % HT du loyer et charges + TVA 20 %

Nos honoraires de gestion ne pourront être inférieur à 30€ HT par lot et par mois (à l'exception des garages et des places de parking).

**En cas d'immeuble entier, 80€ TTC par an et par lots, seront facturés pour la gestion des parties communes.**

### Options :

Assurances Loyers impayés à 2,50 % TTC sur le loyer et les charges et des frais de gestion de 36€HT à chaque agrément (nouveau locataire).

Vacance locative à 2,80 % sur le loyer et les charges

## HONORAIRES TRANSACTION

Tva comprise

Au 27 Mai 2019

rémunération charge vendeur sauf exception prévue  
expressément dans le mandat

PRIX DE VENTE	HONORAIRES	TAUX %
De 0 à 50 000 €	4 900 €	
De 50 001 à 80 000 €		10 %
De 80 001 à 100 000 €		9 %
De 100 001 à 120 000 €		8 %
De 120 001 à 140 000 €		7 %
De 140 001 à 200 000 €		6.5 %
+ de 200 000 €		6 %



Qui s'y connaît aussi bien ?